Nations Unies S/2004/712



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 septembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 3 septembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 31 août 2004 (S/2004/711) concernant l'adjonction de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, de la Belgique, du Bénin, de la Bolivie, du Burkina Faso, de la Chine, de l'Espagne, de l'Éthiopie, de la Fédération de Russie, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, du Guatemala, de la Guinée, de l'Inde, de la Jordanie, du Kenya, de la Malaisie, du Malawi, du Mali, du Mozambique, de la Namibie, du Népal, du Niger, du Nigéria, du Pakistan, du Paraguay, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, du Portugal, de la République de Corée, de la Roumanie, du Sénégal, de la Serbie-et-Monténégro, du Sri Lanka, du Tchad, du Togo, de la Tunisie, de l'Uruguay, du Yémen et de la Zambie à la liste des pays fournissant du personnel militaire à l'Opération des Nations Unies au Burundi a été portée à l'attention des membres du Conseil, qui en ont pris note.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Juan Antonio **Yañez-Barnuevo**

04-49994 (F) 070904 070904